

LE COM

JUVIGNAC
SAINT-JEAN DE-VEDAS

CONTOURNEMENT OUEST DE MONTPELLIER

& VOUS

AVRIL
2024

N°3

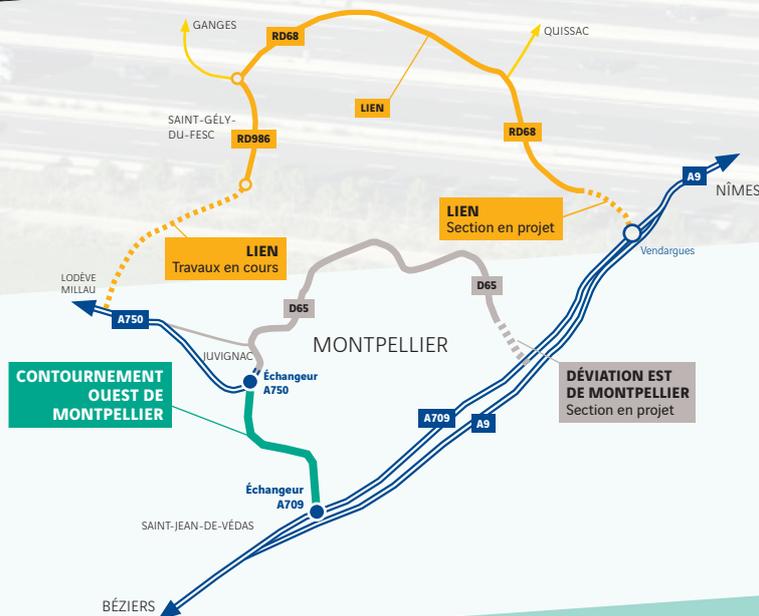
UN PROJET INDISPENSABLE POUR LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

→ Déclaré d'Utilité Publique en septembre 2021, le Contournement Ouest de Montpellier vise à aménager à 2x2 voies l'axe existant d'environ 6 km entre Juvignac et Saint-Jean-de-Védas afin de relier l'A750 au Nord à l'A709 au Sud.

→ L'infrastructure permettra une meilleure desserte de l'Ouest montpelliérain, en concentrant les circulations périurbaines sur un axe adapté. Les transports en commun disposeront d'une voie dédiée afin de sécuriser les temps de parcours et ainsi favoriser leur attractivité. Des interfaces avec la ligne 2 de tramway, le terminus de la ligne 5 en cours de construction et le projet de Bustram ligne 4 sont également prévus.

→ Le COM est un projet mené par l'État et soutenu par les collectivités locales; la réalisation des études et le futur chantier ont été confiés aux Autoroutes du Sud de la France.

contournement-ouestmontpellier.fr



RENCONTRE AVEC SALVADOR NUNEZ

Directeur opérationnel en charge du projet de Contournement Ouest de Montpellier



Nous sommes aujourd'hui à un niveau de définition assez précis du projet : les besoins en emprises nécessaires ont été ajustés ; les ouvrages sont définis et les acquisitions foncières ont commencé. Nous avons poursuivi les études afin d'intégrer des voies dédiées pour les transports en commun. C'est aujourd'hui chose faite : la bande d'arrêt d'urgence sera spécialement aménagée afin de la rendre circulaire pour les bus. C'est un véritable atout, un vrai plus pour le projet, je tiens à le dire. **La route que l'on va créer à la place de l'existante aura une double fonction et c'est une très bonne nouvelle pour les mobilités de l'Ouest montpelliérain.**

Toutes ces avancées nous permettent de passer à l'étape réglementaire de l'enquête parcellaire, tandis que l'enquête environnementale est programmée pour l'automne. En fin d'année, nous serons en mesure de préparer la rédaction des cahiers des charges en vue du lancement des consultations des entreprises pour la réalisation des travaux, qui démarreront probablement d'ici la fin 2025.

Aujourd'hui, si je m'en tiens au calendrier annoncé lorsque nous avons été mandatés, je ne peux que constater que nous sommes à l'heure.

Ce projet, nous le menons pour le compte de l'État et en son nom. À ce titre ses représentations départementales et régionales sont particulièrement attentives à sa bonne progression. Des réunions régulières sont pilotées par Monsieur le préfet de l'Hérault, en présence des élus des collectivités locales. Les recours qui existaient en 2023 concernant la DUP et les modalités particulières de financement du projet ont été purgés par les décisions prises par les tribunaux compétents ; rien ne s'oppose à l'avancée du COM.

Sur le terrain, nous avons mis en place des agents de liaison depuis l'été 2023 qui vont à la rencontre des riverains : informer et expliquer les choses de manière factuelle, rationnelle fait partie de notre mission. Je reçois également de nombreuses personnes ; ma porte est ouverte à tous.

Le COM aura pour objet d'accueillir la circulation présente sur l'axe existant, ainsi que la circulation des axes situés à proximité, par exemple autour de l'avenue de la Liberté à Montpellier, à Juvignac ou encore à Saint-Jean-de-Védas. Il faut être clair : **le projet permettra un apaisement et des bénéfices notables en termes de pollution et de bruit sur les quartiers résidentiels de ce secteur.**

J'entends certains parler d'un effet « appel d'air », qui aurait pour conséquence d'augmenter le trafic de manière considérable : ces théories ne sont pas recevables scientifiquement ; l'expert public en la matière, le CEREMA a validé et confirmé tous les calculs menés par l'État. Au-delà des référentiels qui dictent les méthodes de calcul, cela n'a pas de sens d'imaginer que des véhicules supplémentaires viendraient en très grand nombre ajouter aux trafics actuels dans ce secteur, uniquement parce que nous réaménageons ces 6 km de voies.

Le COM répond à des problématiques concrètes de mobilités à l'ouest. Il permettra d'améliorer les conditions de transport. Il est nécessaire et attendu depuis 30 ans. Il est grand temps qu'il soit enfin réalisé. Nous nous y attelons avec ardeur, humilité et résilience, en dédiant des moyens importants pour rendre cela possible.

SONDAGE

UN PROJET ATTENDU PAR LA POPULATION

86%
des sondés se DÉCLARENT favorables au COM

Pour la deuxième année consécutive, une enquête menée par l'IFOP a évalué la perception des habitants du secteur ouest au sujet du projet de Contournement Ouest de Montpellier.

90%
des habitants interrogés pensent que « c'est utile »

L'enquête réalisée par téléphone du 4 au 19 septembre 2023, auprès d'un échantillon de 808 personnes représentatif de la population des communes de : MONTPELLIER, JUVIGNAC, SAINT-JEAN-DE-VÉDAS, GRABELS, COURNONSEC, COURNONTERRAL, PIGNAN, SAUSSAN, FABRÈGUES, SAINT-GEORGES-D'ORQUES, VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE, LATTES, ANIANE, GIGNAC, CLERMONT-L'HÉRAULT, ET SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS.

80% pensent que cela va permettre de développer l'intermodalité

ILS PARLENT DU COM



➔ **François-Xavier LAUCH,**
Préfet de l'Hérault

« Le COM est un projet de l'État qui vise à décongestionner une circulation qui est devenue très importante sur l'ouest de la métropole de Montpellier.

En tant que préfet de l'Hérault, je suis au contact et à l'écoute des élus et des populations : ce projet est effectivement très attendu. Je crois pouvoir dire qu'une grande majorité des Montpelliérains – notamment ceux qui souffrent de la congestion – est très favorable à ce projet.

« Je crois pouvoir dire qu'une grande majorité des Montpelliérains est très favorable à ce projet.

Ce nouveau lien entre 2 autoroutes ne peut pas être conçu comme il y a 30 ans. Le COM est un boulevard périurbain qui doit être adapté aux besoins de notre temps et je pense notamment à des bus à haut niveau de service dont on souhaite qu'ils puissent se déplacer sur ce COM.

Avec la Déclaration d'Utilité Publique, le projet a franchi une étape fondamentale.

Nous travaillons dans une relation renouvelée de confiance avec ASF et l'ensemble des acteurs publics locaux. »



➔ **François RIO,**
Maire de Saint-Jean-de-Védas

« J'attends le COM comme 86 % des Védasiens !

C'est essentiel pour la commune de Saint-Jean-de-Védas et l'ouest de la métropole de Montpellier. Le COM va permettre d'apaiser la circulation et la traversée de notre ville. L'enjeu est également important pour le développement économique de l'ouest du territoire.

Sur les 6 km, 4,2 km se situent dans le périmètre de notre commune ; c'est pour cela que je suis très engagé dans ce projet. Les 3 ans de travaux ne doivent pas impacter l'activité économique de nos entreprises et la circulation de nos concitoyens au quotidien. Nous travaillons avec les services de l'État et de la Métropole pour minimiser les impacts économiques, liés à ce projet, pour les entreprises védasiennes.

« J'attends le COM comme 86 % des Védasiens !

Avec ASF, nous travaillons le phasage des futurs travaux afin de trouver l'équilibre qui permettra de fluidifier tout en réalisant les travaux dans les temps. Nous organisons régulièrement des réunions de travail qui nous permettent d'avancer sereinement sur le projet. »



➔ **Jean-Luc SAVY,**
Maire de Juvignac

« Le COM est un projet majeur pour la commune de Juvignac, il est attendu depuis 30 ans ; les enjeux sont importants.

Tout d'abord, limiter le trafic entrant dans la commune pour rendre l'espace public aux piétons. Aujourd'hui, nous avons 29 000 véhicules qui débouchent chaque jour dans la commune, ce qui génère de nombreux embouteillages.

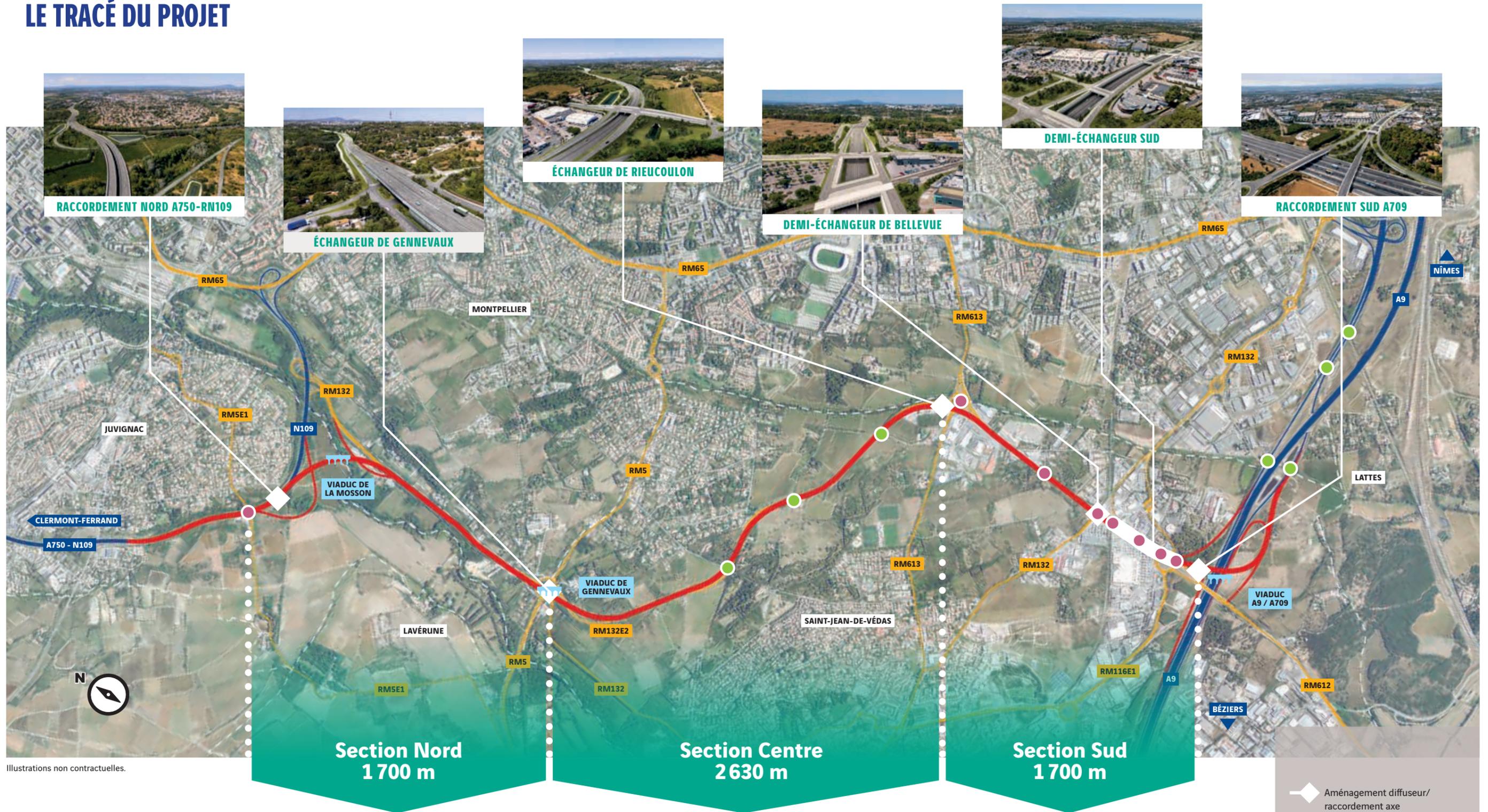
« Le COM est un projet majeur pour la commune de Juvignac.

D'autre part, le projet du COM va permettre d'évacuer plus facilement les eaux de ruissellement et les éventuels débordements de la Mosson, il répond donc à des enjeux environnementaux et hydrauliques.

Et enfin troisième enjeu, celui des mobilités alternatives à la voiture en permettant une déambulation différente (à pied, en vélo ou en bus).

Je serai particulièrement attentif à la qualité des réalisations, notamment en matière de végétalisation, d'acoustique ou encore de transparence hydraulique de l'infrastructure ; le respect général du calendrier des travaux est également primordial. »

LE TRACÉ DU PROJET



Illustrations non contractuelles.

Requalification de la RM132 actuelle déjà à 2x2 voies et aménagement de voies réservées pour les transports en commun (VRTC).

Mise à 2x2 voies de la RM132E2 actuel et aménagement de voies réservées pour les transports en commun (VRTC).

Axe à 2x2 voies en tranchée ouverte, sur environ 1 km, bordé de contre-allées et aménagement de voies réservées pour les transports en commun (VRTC).

- ◆ Aménagement diffuseur/ raccordement axe autoroutier limitrophe
- Contournement Ouest de Montpellier (tracé indicatif)
- Création de ponts, de viaducs au-dessus du Contournement Ouest de Montpellier
- Réaménagement des ouvrages existants

ENQUÊTE PARCELLAIRE ACQUÉRIR LE FONCIER NÉCESSAIRE POUR RÉALISER LE CONTOURNEMENT

L'ENQUÊTE PARCELLAIRE EST L'UNE DES ÉTAPES RÉGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE D'UN PROJET DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Afin de réaliser les travaux de mise en œuvre du COM, il est nécessaire d'acquérir de l'espace aux abords de l'axe existant, c'est ce que l'on désigne par « les emprises nécessaires au projet ». Les avancées dans la définition du projet ont permis de réduire de manière conséquente les emprises par rapport au périmètre initial, préalablement annoncé dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique.

Les études foncières ont débuté il y a environ 18 mois : « Nous sommes déjà en contact avec la quasi-totalité des propriétaires, et par le biais de cette enquête publique, tous les propriétaires sont informés par voie officielle que leur bien est tout ou en partie concerné par le projet. Ils peuvent faire part de leurs observations au commissaire enquêteur désigné » précise Valéry Engelhard, responsable foncier du projet du COM.



Valéry ENGELHARD
Responsable foncier

« Les emprises ont été réduites au strict minimum : **aujourd'hui le projet du COM n'est pas possible sans l'acquisition de ces m² supplémentaires identifiés.**

Dans les études foncières, nous prenons également en compte la réalité du terrain et nous faisons en sorte que l'impact foncier soit le moins pénalisant possible pour les propriétaires et exploitants. Quand nous ne pouvons pas faire autrement, **c'est effectivement l'intérêt général qui prévaut sur les intérêts privés**, dans la mesure où le projet du contournement a été déclaré d'Utilité Publique. Nous avançons au cas par cas avec les propriétaires et nous privilégions la voie amiable le plus possible. »

L'enquête parcellaire vise à déterminer de manière formelle les parcelles et les propriétés directement concernées par le projet du COM en vue de leur acquisition pour les besoins du futur chantier. Il s'agit d'une enquête publique du 15 avril au 2 mai 2024, menée par un commissaire enquêteur désigné par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de cette enquête publique, les locataires, propriétaires, usagers ou exploitants peuvent faire part de toutes leurs interrogations et poser des questions au commissaire enquêteur; la procédure implique une obligation de réponse.

**Deux tiers de la surface
nécessaire au projet
sont situés sur
le domaine public.**

À l'issue de cette phase d'échanges et de réponses apportées, le commissaire enquêteur dispose de 30 jours pour rendre son rapport en vue de valider ou non le détail des parcelles et propriétés identifiées comme nécessaires au projet. Cet avis rendu sert de base à la décision du préfet en vue de la rédaction d'un arrêté de cessibilité nécessaire ensuite pour les éventuelles procédures d'expropriation. Et ce, dans les cas où un accord amiable n'aurait pas été trouvé avec certains propriétaires. Dans cette hypothèse, c'est le juge de l'expropriation qui fixe le détail des indemnités revenant aux propriétaires.

Au-delà de la notification par courrier, des panneaux signalant l'enquête ont par ailleurs été apposés sur le tracé, à proximité immédiate des parcelles concernées. Pour participer à l'enquête, des registres sont à la disposition du public, ainsi qu'un dossier complet, consultable dans les mairies de Saint-Jean-de-Védas, Montpellier et Juvignac. Le commissaire enquêteur assure également des permanences.

PROPRIÉTAIRES IDENTIFIÉS

- Saint-Jean-de-Védas : **116**
- Juvignac : **21**
- Montpellier : **38**

Sur cet ensemble, on dénombre une dizaine de bâtis (commerciaux, agricoles ou d'habitation). Aujourd'hui, 2 acquisitions ont d'ores et déjà été signées et plusieurs promesses de vente sont en cours.

ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE VALIDER L'ENSEMBLE DES MESURES POUR DÉBUTER LE FUTUR CHANTIER

UNE PREMIÈRE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE A ÉTÉ RÉALISÉE DU 24 FÉVRIER AU 20 MARS 2020, STOPPÉE EN RAISON DU COVID ET COMPLÉTÉE DU 17 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2020. CETTE PREMIÈRE ÉTAPE COMPRENANT LA PRÉSENTATION DES IMPACTS ET DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ENVISAGÉES AVAIT ALORS PERMIS UNE AVANCÉE NOTABLE VERS LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET, FINALEMENT OFFICIAISÉE LE 2 SEPTEMBRE 2021.

En quoi consiste l'enquête publique environnementale ?

Il s'agit d'un outil de participation et de présentation du projet qui permet à l'ensemble des citoyens de s'exprimer sur le futur projet d'aménagement. Le dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera mis à la disposition du public présentera dans le détail la conception du projet, ses impacts et les mesures prévues par ASF en application de la démarche « Éviter – Réduire – Compenser » qui seront mises en œuvre afin de répondre à l'ensemble des réglementations en vigueur notamment en matière de loi sur l'eau, d'espèces protégées et de défrichement. C'est sur la base de ce dossier que les citoyens seront invités à s'exprimer au cours de l'enquête.

Pourquoi une nouvelle enquête publique environnementale ?

Il s'agit d'une deuxième étape nécessaire pour l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet. Cette nouvelle enquête se base sur un projet qui a été affiné depuis sa déclaration d'utilité publique. Les différentes études environnementales ont été approfondies et intégrées dans l'étude d'impact mise à jour. Le dossier est également enrichi par d'autres volets thématiques répondant aux exigences réglementaires relatives à la protection de la ressource en eau, des espèces animales et végétales, ou encore des boisements.

« Au stade de la DUP, les différents impacts potentiels du projet du COM ont été définis; nous avons qualifié leur nature. Aujourd'hui, nous disposons d'un niveau de précision supérieur qui permet d'évaluer tous les impacts de manière quantitative. Avec cette avancée, nous avons pu définir l'ensemble des mesures qui consistent à éviter, réduire ou compenser les impacts » précise Benoît Paepegaey, Chef de projet en charge des études environnementales.



« Le franchissement de la Mosson au Nord du projet a été entièrement revu par rapport à ce qui avait été imaginé au départ. Le choix d'un viaduc permet de mieux répondre aux enjeux en termes notamment de transparence hydraulique, de continuité écologique et de préservation de parcelles agricoles. L'analyse critique a fait dire très vite qu'il était nécessaire d'aller plus loin; c'est un exemple concret d'adaptation de la conception du projet aux enjeux environnementaux » explique Sarah Corpard, Chargée d'Environnement et Décarbonation chez VINCI Autoroutes.

Quelles sont les modalités et qui mène la procédure ?

Un dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé dans le courant du printemps auprès des services instructeurs en charge de ce type de demande : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM34) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL). Les services de l'État vont étudier la validité des mesures et éventuellement demander des compléments.

Le dossier sera ensuite mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, qui durera un mois. La date de celle-ci n'est à ce jour pas encore précisément connue, mais est envisagée avant la fin d'année 2024. Elle sera menée par un commissaire-enquêteur, qui rendra son rapport à l'issue de l'enquête et pourra assortir son avis de réserve ou recommandations.

Sur la base de ce rapport et de l'ensemble des avis qui auront été émis sur le projet, le Préfet pourra alors délivrer l'autorisation environnementale permettant de commencer les travaux.



Sarah CORPARD,
Chargée environnement
et Décarbonation



Benoît PAEPEGAEY,
Chef de
projet Environnement

« Autour de nous, plusieurs dizaines de personnes interviennent ou sont intervenues dans le cadre des différentes études environnementales menées; chaque thématique dispose de ses experts métiers. Nous nous appuyons également sur un bureau d'étude naturaliste montpelliérain ECO-MED, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie, l'Office National des Forêts, ainsi que l'Établissement Public Territorial du Bassin-versant Lez-Mosson (anciennement SYBLE). Un véritable écosystème au service du territoire est sollicité afin d'adapter le projet à son environnement et ses enjeux. »

UNE ÉQUIPE SUR LE TERRAIN POUR VOUS INFORMER

SUR 3 ZONES, AVEC 3 AGENTS

➔ **A**

Clément MOURE

SECTEUR:
JUVIGNAC/MONTPELLIER NORD

Tél.: 06 71 78 73 72
clement.moure-ext@vinci-autoroutes.com



➔ **B**

Josiane BARTHOD

SECTEUR:
MONTPELLIER/SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

Tél.: 06 47 61 45 69
josiane.barthod-ext@vinci-autoroutes.com

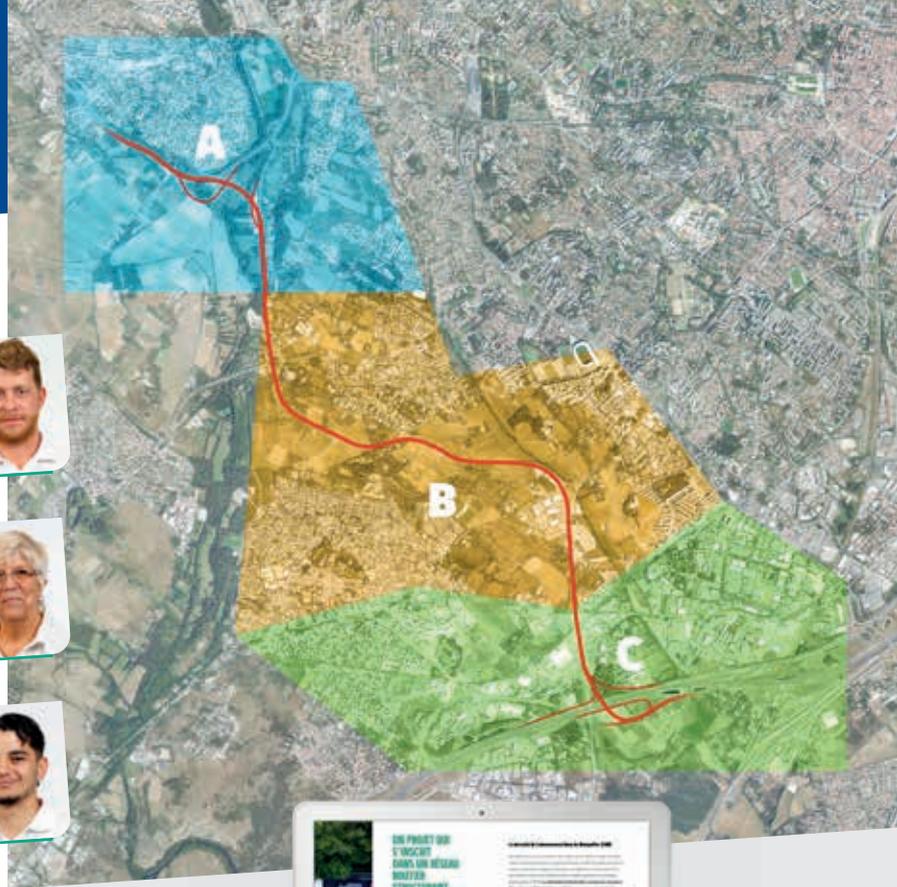


➔ **C**

Farès CHENANE

SECTEUR:
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS/MONTPELLIER SUD

Tél.: 07 85 80 74 40
fares.chenane-ext@vinci-autoroutes.com



RETROUVEZ LES DÉTAILS DU PROJET SUR

contournement-ouestmontpellier.fr



C'EST PLUS DE VOIES POUR LE TOUT-VOITURE!

INTÉGRANT LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le Contournement Ouest de Montpellier est un projet d'utilité publique pour lequel l'État a missionné ASF afin de mener les études et réaliser le chantier.

➔ contournement-ouestmontpellier.fr

COM JUVIGNAC
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS
**CONTOURNEMENT
OUEST DE MONTPELLIER**